

CONSEIL MUNICIPAL du 25 janvier 2024

PROCES-VERBAL

***L'an deux mille vingt-quatre,***

***Le jeudi 25 janvier à vingt heures trente***

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 17/01/2024

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Myriam COUTANCEAU, Benoit GOUBAND, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Christelle BODIN (pouvoir à Dominique BAUDOUIN), Julien BONNET (pouvoir à Alexandre RAMBAUD), Déborah DUBUIS (pouvoir à Karine BOISSONNEAU), David JARRY (pouvoir à Thomas MICHONNEAU), Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU, Guy NOGRET (pouvoir à Jean-Jacques GROLLEAU).

Mme Cécile SAUVETRE a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : Le procès-verbal de la séance du 14 DECEMBRE 2023 est approuvé à l'unanimité.

---

1° - Travaux MAM et Logements jeunes

Mam : la fin des travaux est prévue le 1<sup>er</sup> avril 2024. La chappe doit être coulée la semaine prochaine. Une visite est prévue pour la prochaine réunion du conseil le 22 février 2024.

Fixation du loyer : 150 € pendant une année, puis 600 € (à revoir à la prochaine réunion).

Logements Jeunes : les travaux sont en cours ; l'élévation des murs est quasi terminée. La charpente est prévue semaine 7.

2° - Ligne de crédit de trésorerie

Nous avons reçu une réponse du Crédit Mutuel. La Poste et le Crédit Agricole n'ont toujours pas fait de proposition. La décision sera prise lors du prochain conseil le 22 février 2024.

3° - Vente parcelle lotissement « les Peupliers »

Une réservation en date du 21 décembre 2023 a été demandée par Mr DRILLEAUD Laurent. Il souhaite se porter acquéreur de la parcelle n° 21 cadastrée AO171 pour une contenance de 796 m<sup>2</sup> au prix de 12,90 € TTC le m<sup>2</sup>. Le conseil municipal accepte la vente au profit de Mr DRILLEAUD Laurent pour la somme de 10.268,40 € TTC. Il précise que les frais d'acte seront pris en charge par l'acquéreur.

#### 4° - Installation WIFI salle Guy Gonnord

La mairie a reçu un devis de Face Informatique pour la somme de 1.554 € TTC. A revoir lors d'un prochain conseil avec des informations de la part de Christelle BODIN.

#### 5° - Location place de la mairie

Sylvain FAVRELIERE a repris la location du 1 place de la Mairie, en lieu et place de Cook Pizza. Le Conseil municipal décide de louer le local 150 € par mois pendant 6 mois 1/2, puis 250 € par mois à partir du 1<sup>er</sup> août 2024.

#### 6° - Référé Tribunal Judiciaire

Lors de l'audience du 18 janvier 2024, Me Merenda a demandé le renvoi. L'affaire a été renvoyée à l'audience du 1<sup>er</sup> février prochain.

Me Merenda s'étant constitué pour la commune, ses honoraires sont de 400 € HT.

#### 7° - Tableau des effectifs

Le tableau des effectifs doit être actualisé afin d'ajouter un emploi d'adjoint technique territorial de catégorie C pour 14h avec un statut de stagiaire. Le Conseil municipal VALIDE l'ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial à 14h hebdomadaires.

#### 8° - Quarts de crédit

Le conseil municipal VALIDE l'ouverture de crédit à hauteur des quarts pour l'investissement pour 180.000 €.

#### 9° - CDG Informatique

Le Centre de Gestion 79 adresse un avenant à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique. Lors de la séance du 11 décembre 2023, le Conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé d'ajuster les tarifs de l'assistance progiciels afin de refléter partiellement l'impact de l'inflation. Une revalorisation de l'ordre de 3% est applicable au 1/1/2024.

Le conseil municipal ACCEPTE l'avenant numéro 2 à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique.

#### 10° - CDG Intérimaire

Nous avons reçu un courrier du conseil d'Administration du Centre de gestion 79 qui a décidé d'augmenter le taux de participation aux frais de gestion des contrats des agents intérimaires, passant de 4,5% à 5% des salaires bruts versés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le conseil municipal ACCEPTE l'avenant n° 3 de la convention de mise à disposition de personnels intérimaires.

## 11° - Questions diverses

- Il y a actuellement à la Résidence Bellevue, deux logements qui vont se libérer. Le n°8 sera libre à compter du 15/02/2024 et le n° 20 à compter du 1/02/2024. Deux nouveaux locataires sont envisagés. Mme MIGNET Louïsette pour le n° 8 et Mme RAMBAUD Jacqueline pour le n° 20. Le conseil municipal VALIDE les deux demandes de locations.
- A noter que l'Assemblée générale de la Résidence aura lieu le samedi 10 février 2024.

La secrétaire de séance

Cécile SAUVETRE



Le Maire

Jean-Jacques GROLLEAU

